



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N°214 - 5 décembre

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Manifestation pour l'Égalité : mariage, adoption, filiation, PMA - 16 décembre à Paris - Page 2
- 2 - Une décision jamais vue dans l'histoire mondiale du Droit - Soutenons Pinar selek ! - Collectif de solidarité en France - Page «
- 3 - Rassemblement pour l'égalité des droits - Limoges - 15 décembre - Page 4
- 4 - Déclaration des femmes congolaises relative à l'occupation de la ville de Goma par le M23 - CAFCO - Cadre permanent de concertation de la femme congolaise - Page 4
- 5 - Action de la MMF - 24h féministe le 10 décembre
- 6 - Femmes victimes de violences : Hollande promet un « plan global » - AFP - 25 novembre - Page 6
- 7 - Après le 25 novembre, communiqué de presse du CNDF - Page 7
- 8 - Comité interministériel pour les droits des femmes : " Bonne volonté mais peut mieux faire" - CNDF - Page 8
- 9 - Violences faites aux femmes : des mesures prometteuses annoncées - OLF - Page 9
- 10 - Circulaire de Manuel Valls : Régularisation des travailleuses sans papiers, le compte n'y est pas ! - Organisation de Femmes Egalité - Page 9
- 11 - Journée internationale de lutte contre le Sida : Zéro pointé quant à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre la pandémie ! - MFPP - Page 10
- 12 - Des féministes écrivent au Comité d'organisation de l'Alter Summit - Page 11
- 13 - Le courage exemplaire d'Isabelle Demongeot - Ligue Internationale Droits des Femmes
- 14 - 200 organisations de la société civile lancent un débat européen sur l'abolition de la prostitution - Bruxelles - 04 décembre 2011 - Page 12
- 15 - Un texte réglementariste : Pour l'unité des féministes, non à la pénalisation des clients de la prostitution - 24 novembre 2012 - Page 12
- 16 - Abolir le système prostituteur pour réaffirmer les droits humains - Muriel Salmona, Sandrine Goldschmidt, Anne Billows, Annie Ferrand - slade.fr - Page 14
- 17 - Rachida Dati crée son mouvement féministe (ouaf ! ouaf !) avec un nom déjà pris ? Josiane Szymanski et Constance Ryder - Page 16
- 18 - Cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie, quel bilan pour les femmes ? 8 décembre - Paris - Appel-Égalité - Page 16
- 19 - Rencontre-débat : travail et luttes de femmes de l'immigration - 8 décembre - Rajfire
- 20 - Grande fête des Archives lesbiennes - Paris - 8 décembre - Page 17
- 21 - Conférence autour du livre « Corps en tous genres, la dualité des sexes à l'épreuve de la science » - Anne Fausto-Sterling - 17 décembre - Page 17
- 22 - Colloque « Femmes, Féminisme et Recherches - 30 ans après » - 14-15 décembre - Toulouse
- 23 - Livre « Elle s'appelait Agnès M - ouvrage collectif - Page 18
- 24 - Livre : Les Algériennes contre le code de la famille - Ferial Lalami - Page 18

MOBILISATIONS

1 - Manifestation pour l'Égalité : mariage, adoption, filiation, PMA - 16 décembre à Paris

MANIFESTATION POUR L'ÉGALITÉ

Mariage, adoption, filiation, PMA
Pour l'égalité maintenant
Contre les discriminations tout le temps !

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE - 14h - Bastille

La manifestation ira de la place de la Bastille à la place de l'Opéra

Le 7 novembre dernier, le projet de loi sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité a été présenté en Conseil des ministres. Dès le lendemain, les auditions parlementaires commençaient à l'Assemblée Nationale. Quatorze ans après le vote du Pacs, la marche législative vers l'Égalité pour toutes et tous reprend enfin.

La France désigne les lesbiennes, les gays, les bis et les trans (LGBT) comme des citoyennes et citoyens de seconde zone en leur refusant l'égalité d'accès aux droits - et ceci au seul motif de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. 11 pays ont ouvert le droit au mariage pour les couples de même sexe, dont 6 pays membres de l'Union Européenne. La seule conséquence a été l'égalité des droits.

Ouvrir le mariage et son corollaire l'adoption aux couples de même sexe mariés, comme le prévoit le projet de loi dans son périmètre actuel, est un pas vers la levée des discriminations dont sont aujourd'hui victimes les LGBT. C'est un progrès mais nous ne saurions nous en satisfaire.

Nous réclamons que l'ensemble des mesures pour lesquelles François Hollande s'est engagé durant sa campagne fassent partie de ce projet de loi. Cette loi ne doit pas être circonscrite à une loi sur le mariage : elle doit permettre aux LGBT d'être considéré-es comme des citoyen-nes à part entière à titre individuel, en couple, au sein de leur famille et dans la société entière. Les parlementaires doivent ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, l'accès à l'adoption aux couples non mariés, et donner aux couples de même sexe la possibilité de créer un lien de filiation avec leurs enfants selon les mêmes modalités que celles aujourd'hui à disposition des couples hétérosexuels, dans et en dehors du mariage. Nous demandons également une réforme du partage de l'autorité parentale afin que tous les enfants soient protégés et tous les parents reconnus quel que soit le schéma familial.

François Hollande s'était engagé pour le respect des droits fondamentaux des personnes Trans avec une réforme législative leur permettant d'avoir des papiers d'identité conformes à leur genre sans obligation de stérilisation ou de parcours médical. Nous lui en rappelons son urgence et sa nécessité.

La loi mettra ainsi fin aux discriminations institutionnelles dont sont victimes les LGBT et qui cautionnent aujourd'hui tous les propos et comportements lesbophobes, homophobes, biphobes et transphobes. Nous n'oublions pas que cette discrimination quotidienne est facteur de mal-être, notamment chez les jeunes qui enregistrent des taux record de tentatives de suicide, de prises de risques et de contaminations au VIH-Sida. Depuis que le débat est sur la place publique, nous donne à entendre les propos les plus infamants de la part des opposants à ce projet de loi. Ceux qui s'insurgent contre ce projet de société sont les mêmes que ceux et celles qui s'opposaient hier au droit à l'IVG, au droit à la contraception, à la reconnaissance du divorce ou au Pacs.

C'est pourquoi nous manifesterons le 16 décembre pour l'égalité, pour le progrès social mais aussi contre toutes les discriminations, tous les discours de haine et toutes les formes d'obscurantisme.

Premiers signataires : Inter-LGBT, Coordination Lesbienne en France, SOS-Homophobie, Centre LGBT Paris-IDF, ACTHE,

ID-Trans, AIDES, Collectif Oui oui oui, Les Enfants d'Arc-en-ciel, APGL, ADFH, Homoboulot, ALGO, Embrayage, HomoSfèRe, Mobilisnoo, Comin-G, Gare !, Flag !, Poppingays, Les Panthères Roses, La Nef des Fiertés, Les Enfants de Cambacères, MAG-Jeunes LGBT, Les Effronté-es, Osez le Féminisme, Cadac, Collectif National Droits des Femmes, Marche Mondiale des Femmes, Ardis, David et Jonathan, Beit Haverim, Carrefour des Chrétiens Inclusifs, Appel pour le Christianisme Social, Fédération l'Autre Cercle, Contact Paris-IDF, Association Equal, Bi-Cause, Collectif LGBT ADFE - Français du monde, GLUP, LGBT Nord-IDF, Dures à Queer, Gouines Comme un Camion, Caélif, Melting-Pomme Caen, LGP Lyon, LGP Montpellier-LR, LGP Bordeaux, Centre LGBT Normandie, AEC Toulouse, Les Bascos - Boarritz, LGP Lille, LGP Marseille, Coordination InterPride France, SOS-Racisme, UFAL, CNAFAL, FIDL, UNL, UNEF, FSU, Union syndicale Solidaires, EELV, Jeunes Ecologistes, Jeunes Radicaux de Gauche, Centr'égaux, GayLib, La Diagonale, Jeunes Socialistes, HES, Collectif Fier-es et Révolutionnaires, Front de Gauche (PCF, Parti de Gauche, Gauche unitaire, Fase, Convergences et alternative, République et Socialisme, Gauche anticapitaliste), NPA

Non-signataires mais soutenant et appelant à la manifestation : FSGL / ASMF / Les Oublié-e-s de la Mémoire / Syndicat de la Magistrature / LDH / UNSA / SE-UNSA / UNSA-Education / CGT / Parti Socialiste / PRG

2 - Une décision jamais vue dans l'histoire mondiale du Droit - Soutenons Pinar selek ! - Collectif de solidarité en France

La dernière audience du procès de Pinar Selek s'est achevée sur une décision scandaleuse. Réuni le 22 novembre, le tribunal de la Cour pénale n°12 d'Istanbul est revenu sur l'acquittement qu'il avait lui-même prononcé le 9 février 2011. Pour la première fois dans l'histoire mondiale du Droit, un tribunal vient d'annuler l'arrêt d'acquittement rendu par ses soins, et attaqué - pour la troisième fois dans le cas de Pinar Selek - par la Cour de cassation.

En qualifiant l'acquittement de décision «intermédiaire» et en l'inscrivant en tant que tel à l'ordre du jour, le tribunal de la Cour pénale n°12 a choisi d'enfreindre délibérément, publiquement, les règles du Code de procédure pénale. Selon ce code en effet, l'acquittement ne saurait être assimilé à un jugement «intermédiaire». C'est une décision de justice en principe irrévocable, un arrêt que la Cour de cassation et elle seule a le pouvoir d'annuler. En revenant le 22 novembre sur l'arrêt d'acquittement qu'il avait lui-même décidé, le tribunal de la Cour pénale n° 12 s'est substitué en toute illégalité à la Cour de cassation.

Poursuite d'une procédure nulle et non avenue : Rappelons ici que la Grande Chambre de la Cour de cassation aurait dû depuis longtemps être saisie de ce procès interminable, entamé il y a plus de quatorze et qui a donné lieu à trois décisions d'acquittement. Autrement dit, les attendus du Procureur général sur une affaire déjà jugée et terminée sont *de facto* nuls et non avenues. De la même manière, la décision que vient de prendre le tribunal apporte la preuve supplémentaire que la justice, dans cette affaire, n'hésite pas à violer ses propres lois pour obtenir la condamnation de Pinar Selek. En réalité, les juges avaient pris la décision en question avant l'audience lors d'une réunion d'une heure et demie qui a eu lieu juste avant, en présence du procureur et en l'absence des avocats. Au tribunal, ils l'ont ensuite communiquée aux avocats sans présenter aucune justification, et sans laisser à la Défense la possibilité d'objecter.

Ajoutons que la décision d'annulation survient vingt et un mois après l'arrêt d'acquittement, à un moment où le juge jusqu'alors en charge de l'affaire est en congé maladie : il a été remplacé par un magistrat n'ayant qu'une connaissance superficielle du dossier, secondé par des juges et des assesseurs aussi nouveaux que lui dans cette affaire. L'audience du 22 novembre est, en tout état de cause, une parodie de procès, un déni de justice. L'opinion publique turque et le mouvement international de solidarité qui depuis quatorze ans s'indignent de l'acharnement judiciaire contre Pinar Selek ne sont pas dupes de cette machination.

La réouverture du procès de Pinar Selek est fixée au 13 décembre prochain : Tout laisse craindre cette fois un verdict expéditif conforme au réquisitoire du ministère public qui réclame une peine de prison à perpétuité. Soyons nombreux, le 13 décembre à 14 heures, à réclamer justice pour Pinar devant le tribunal d'Istanbul. Dans sa lutte pour la paix et la justice, Pinar Selek n'est pas seule ! Elle est libre, elle doit le rester.

En soutien à Pinar Selek, nous vous avons proposé une action d'envois de fax et de mails au

gouvernement turc. Voici une seconde proposition d'action de visibilité : l'affichage et la diffusion dans vos lieux et autour de vous du tract et de l'affiche. Merci de votre soutien.

Le comité de solidarité avec Pinar Selek en France : <http://www.pinarselek.fr>

3 - Rassemblement pour l'égalité des droits - Limoges - 15 décembre

Après le Kiss-in du samedi 3 novembre organisé à l'initiative de plusieurs citoyens limougeaux, la Ligue des Droits de l'Homme, le Collectif L.G.B.T Limousin (C2L) et leurs partenaires associatifs organisent à leur tour un nouveau et grand rassemblement associatif et citoyen Régional, le samedi 15 décembre à 16h45, place de la Motte à Limoges. Les associations exigent L'EGALITE !

Nous invitons tous les habitants des villes du Limousin à converger vers Limoges ! Ce rassemblement est ouvert à tous les défenseurs de l'égalité des droits, quelle que soit leur orientation sexuelle ou identité de genre, à tous les citoyens qui rejettent cette société inégalitaire et n'acceptent pas les insultes dont font l'objet les LGBT (Lesbiennes-Gays-Bi-Trans), et à toutes les personnes qui souhaitent offrir et construire, pour les futures générations, un pays qui respecte enfin toutes ses diversités ! C'est unis que nous ferons bouger et avancer notre pays, car un progrès pour les uns est toujours une avancée majeure pour l'ensemble de la société ; le PACS en fut, en son temps, la démonstration ! Nous appelons également l'ensemble des Maires des communes du Limousin, les députés, les syndicats, les associations à venir marquer à nos côtés leur engagement en faveur de l'égalité pour toutes et tous. Ce rassemblement s'inscrit dans une démarche pacifique et militante pour que notre pays instaure et respecte le pacte Républicain qui le lie à ses citoyens : Liberté - Egalité - Fraternité ! D'autres rassemblements auront lieu le même jour dans d'autres villes de France pour laisser place le lendemain à un grand rassemblement national sur Paris. Le projet de loi présenté en conseil des Ministre le 7 novembre dernier est une première étape vers l'égalité de droit. Cependant, il reste incomplet pour la protection des familles et de leurs enfants. Aussi, il est impératif de l'améliorer. L'occasion est ainsi donnée aux députés de le compléter en y incluant la PMA (procréation médicalement assistée) et la filiation, et de voter une loi qui confère une égalité de droits totale pour l'ensemble de la société, ses familles, ses couples et ses enfants. Nous appelons donc le législateur à prendre ses responsabilités et la juste mesure de notre besoin de justice sociétale et sociale ! Nous appelons le législateur à prendre pleinement ses responsabilités et à protéger de la même façon tous les enfants et toutes les familles. La République exige l'Egalité !

INTERNATIONAL

4 - Déclaration des femmes congolaises relative à l'occupation de la ville de Goma par le M23

- CAFCO - Cadre permanent de concertation de la femme congolaise

Nous, Femmes de la République Démocratique du Congo ;

- Préoccupées par la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut dans la province du Nord Kivu dont une grande partie, notamment Goma, le chef lieu est sous contrôle du M23 appuyé militairement et logistiquement par le Rwanda ;

- Rappelant que la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies « Femmes, paix et sécurité » stipule « qu'aucune paix durable ne peut être établie sans la participation des femmes... et l'intégration d'une démarche sexo spécifique dans le processus de paix » ; Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends... ;

- Fortes de cette Résolution et tenant compte du rôle joué par les femmes congolaises tout au long du processus de paix, de 1996 à ce jour ;
- Considérant les engagements pris par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la Conférence Internationale sur la Paix, la Sécurité, la Démocratie et le Développement dans la Région des Grands Lacs lors de la Signature du Pacte sur la Stabilité, la Sécurité et le Développement dans la Région des Grands Lacs, le 16 décembre 2006 à Nairobi au Kenya ;
- S'appuyant sur les articles 8 et 9 du Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, et crimes contre l'humanité et de toutes formes de discrimination ainsi que le Protocole sur l'exploitation illégale des ressources naturelles ; S'appuyant sur le Communiqué conjoint du 9 Novembre 2007, du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et du Gouvernement de la République du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la Paix et la Stabilité de deux pays et de la Région des Grands Lacs ;
- S'appuyant sur la récente Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs du 15 Décembre 2011, lors du Sommet Ordinaire et de la Session Spéciale sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre sur le thème : « Unies pour prévenir, mettre fin à l'impunité et accorder une assistance aux victimes des violences : notamment en son article 1 qui stipule « dans un délai convenu, éradiquer les groupes armés existants actuellement dans la région conformément au Protocole de la CIRGL sur la non agression et le respect mutuel » ;
- Confortées par le récent Rapport des Nations Unies de Juin 2012 sur la situation sécuritaire à l'Est de la RD Congo en rapport avec l'incursion du Mouvement du 23 mars 2009, date de la signature de l'Accord entre le Gouvernement Congolais et les groupes armés à Goma dans la province du Nord-Kivu ;

Dénonçons l'agression et l'atteinte de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RD Congo par les M23, le Rwanda et l'Ouganda en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et de l'Article 5 du Pacte sur le Protocole de non agression et de défense mutuelle dans la Région des Grands Lacs ;

Inquiètes de l'Accord de mise en place d'une autre force internationale dite « neutre » aux frontières entre la RDC et le Rwanda alors qu'il existe déjà en RDC depuis l'an 2000 la plus importante Mission des Nations Unies au monde, exigeons du Conseil de Sécurité des Nations Unies de : - Prendre une Résolution urgente en vue de changer le mandat de la Monusco en RD Congo pour la mise en œuvre du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies sur : « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression en son article 39 » ; - Lever l'embargo sur les armes infligé injustement à la RDC depuis plus d'une décennie et pourtant victime des guerres d'agressions à répétition depuis 1996 ; - Prendre des sanctions exemplaires et immédiates contre le Rwanda et l'Ouganda pour décourager l'agression mutuelle entre les Etats membres ;

Lançons un vibrant Appel à tous les Etats Membres des Nations Unies à soutenir la RDC en vue de sortir de ce borbier régional dans les meilleurs délais ; Exigeons de l'Union Africaine, la condamnation de l'agression de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda ;

En appelons à la solidarité de toutes les femmes du monde pour faire entendre le cri de la femme congolaise meurtrie par cette situation de guerre ;

Prenons acte, d'une part, de la décision des Etats-Unis de suspendre l'assistance militaire au Rwanda, de geler le patrimoine et les avoirs de Sultani Makenga, chef de guerre du M23, ainsi que d'initier des poursuites judiciaires contre les différentes personnalités du M23 responsables des massacres, des viols, des pillages des ressources naturelles et de déportation des populations en RDC ; d'autre part, de la condamnation du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la reprise des attaques par les rebelles du M23 dans la province du Nord Kivu ainsi que la prise de son chef lieu, la ville de Goma ;

Saluons la décision courageuse de la Belgique de suspendre la coopération militaire avec le Rwanda et son appel à un renforcement de l'action de la Monusco, face à l'avancée des rebelles du M23 à l'Est de la RDC;

Félicitons la France pour sa proposition faite au Conseil de Sécurité des Nations Unies de condamner le M23 et les pays qui le soutiennent ainsi que de changer le mandat de la Monusco ; Exigeons du Rwanda et de l'Ouganda, signataires des différents instruments de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, le retrait immédiat et sans condition de leurs troupes du territoire de la RD Congo ; Demandons au Chef de l'Etat de décréter immédiatement l'état d'urgence conformément à l'article 85 de la Constitution de la République et de poursuivre la mise en œuvre de toutes les prérogatives constitutionnelles qui lui reviennent afin d'assurer l'intégrité territoriale de la RDC ;

Demandons au Gouvernement Congolais, pour l'Amour de la Mère Patrie, la Sécurité, la Paix et le Développement durable de la RDC : De prendre ses responsabilités devant l'histoire ; De suspendre la participation de la RDC à la CIRGL, De rompre immédiatement toute coopération et relations diplomatiques avec le Rwanda et l'Ouganda pour leur agression et soutien militaire au M23; De mobiliser plus d'efforts et de doter nos troupes des moyens d'actions conséquents en vue d'une prise en charge responsable ; Rappelons à l'Assemblée Nationale et au Sénat, en leur qualité de représentants du peuple d'assumer leurs responsabilités et obligations législatives vis-à-vis du Souverain primaire qui les ont élus ;

En appelons à nos vaillants militaires de ne pas céder aux instructions illégales, de demeurer apolitiques et d'être au service du peuple et non à celui des individus ;

Demandons à la Société Civile de se mobiliser davantage comme un seul homme et de rester vigilante en vue de barrer la route à tous les plans machiavéliques des ennemis de la Nation ;

A la communauté congolaise, où qu'elle se trouve, de se mobiliser comme un seul peuple et de résister face à l'agresseur en vue de défendre l'unité et l'intégrité nationale ;

TEXTES

6 - Femmes victimes de violences : Hollande promet un « plan global » - AFP - 25 novembre

Alors qu'une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint, le président de la République a promis dimanche un "plan global" pour les femmes victimes de violences visant à la fois à mieux "punir" les auteurs, "informer" et accompagner les victimes. François Hollande a fait cette annonce après avoir rencontré quelques jeunes femmes victimes de violences familiales, conjugales, et souvent sexuelles, dans un foyer parisien où il s'était déplacé à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes. Parfois en larmes, Kadia, Solène, Orokia, Gata, Sarah ou Jessica lui ont raconté mariages forcés, viols, avortements et l'errance sans domicile fixe.

Ces violences sont "inexprimables, tellement elles sont dures", a-t-il souligné en annonçant "un projet de loi avec des dispositions renforcées", des logements d'urgence dédiés, une meilleure formation des professionnels et une "grande campagne d'information" début 2013.

D'après les derniers chiffres officiels, près de 2 % des femmes ont subi, en l'espace de deux ans, des violences physiques ou sexuelles dans leur foyer. En 2011, 122 ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. Une série de mesures seront détaillées lors du comité interministériel aux droits des femmes vendredi prochain. Une "loi cadre", globale sera ensuite présentée par le gouvernement avant l'été 2013, a précisé à l'AFP le ministère du Droit des femmes.

Les associations réclament depuis des années une loi cadre. Il faut une « loi globale » qui « ne laisse de côté aucun aspect des violences », insistait dimanche le collectif national pour les droits des femmes. Aux slogans de "quand une femme dit non, c'est non" et « ça suffit », plusieurs milliers de

personnes (2.000 selon la police, 5.000 selon les organisateurs) ont manifesté à Paris à l'appel de ce collectif regroupant associations féministes, syndicats et partis politiques.

Un tiers des 5.000 nouveaux logements d'urgence : Selon le ministère, le futur projet de loi réformera l'ordonnance de protection de 2010 pour que ce dispositif permettant de soustraire en urgence à leur conjoint les victimes de violences conjugales soit davantage appliqué par les tribunaux. Il reprendra aussi le fruit de la négociation en cours sur l'égalité hommes-femmes, qui doit s'achever avant le 8 mars 2013, ajoute-t-on.

Les procédures pénales devront être « beaucoup plus rapides et simples » afin de « punir », d'informer pour que les victimes « sachent bien qu'elles peuvent trouver un accueil » et d'apporter des « formations spécifiques » aux « policiers, gendarmes, médecins, enseignants... », a insisté le président. Selon les associations, 75.000 à 100.000 personnes sont violées chaque année mais 10 % seulement portent plainte.

Sur les 5.000 logements d'urgence promis d'ici à la fin du quinquennat, un tiers sera réservé aux victimes de violences. Des appartements leur seront aussi réservés dans des logements sociaux.

La prévention par l'apprentissage de l'égalité sera expérimentée en 2013 « dès la dernière classe de maternelle et jusqu'à la fin du primaire », a par ailleurs annoncé dimanche la ministre Nadjat Vallaud-Belkacem.

« Nous avons été entendues » et serons "vigilantes" pour que le plan « ne reste pas un simple effet d'annonce », a réagi l'association Paroles de femmes.

La violence sexiste « commence dès le plus jeune âge » et à l'école pour 61 % des femmes victimes, selon un sondage Ifop pour l'association publié dimanche.

Pour « que l'indifférence n'existe plus », une centaine de femmes au visage maquillé de façon à paraître tuméfié se sont jetées au sol près du parvis de Beaubourg, à l'appel de l'association « Ni putes ni soumises ». Parmi elles, Clarisse, 32 ans, agressée dans son enfance, lançait un appel ému : « quand les gens voient quelque chose, il faut qu'ils réagissent avant qu'il ne soit trop tard ».

7 - Après le 25 novembre, communiqué de presse du Collectif national pour les Droits des Femmes

5 000 personnes ont manifesté cet après-midi à l'appel du Collectif national pour les Droits des Femmes et de 72 associations féministes, syndicats et partis politiques contre les violences faites aux femmes et pour une loi cadre.

Le Président François Hollande, lors d'une visite aujourd'hui d'un foyer d'hébergement parisien a annoncé un « plan global » pour les femmes victimes de violences visant à la fois à mieux « punir » les auteurs, « informer » et accompagner les victimes. » selon la dépêche AFP. Ces mesures vont dans le bon sens mais ce plan, qu'il concerne la formation des professionnels, la création d'un Observatoire national, ou une « grande campagne d'information », les mesures doivent en être gravées dans le « marbre de la loi ». De même que doit être gravée dans le marbre de la loi l'obligation d'un hébergement dédié aux femmes victimes de violences dans chaque département.

Le fait d'inscrire ces mesures importantes dans la loi évitera qu'elles ne soient balayées en cas de changement de majorité et d'absence de volonté politique.

Il a été aussi annoncée une loi cadre avant l'été 2013. Cette loi cadre que nous réclamons effectivement depuis 6 ans déjà, doit être écrite en collaboration avec le mouvement féministe comme a été élaborée en Espagne en 2004 « la loi intégrale contre la violence de genre ». Elle doit prendre en compte toutes les violences et comporter des mesures d'ordre éducatif, de sensibilisation-information-éducation de l'opinion publique, de formation des professionnels, social, de santé, de prise en compte des conséquences des violences au sein du travail, de solidarité économique pour les femmes les plus démunies, judiciaire, institutionnel, de procédure pénale.

Toutes ces mesures doivent partir de la réalité de ce que vivent les femmes victimes de violences

et enfin s'affranchir des réticences et résistances de certains législateurs, juges, décideurs. Elles doivent être accompagnées des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

La loi cadre doit aussi abroger la loi sur le racolage pour les personnes prostituées et mettre en œuvre vraiment la position abolitionniste de la France en offrant de véritables alternatives à la prostitution, en permettant aux personnes prostituées d'accéder aux droits fondamentaux auxquels elles ont droit, et en responsabilisant les clients et pénalisant l'achat de services sexuels. Ce n'est qu'en adoptant ce type de loi que la France avancera enfin réellement dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce que le gouvernement socialiste espagnol a pu faire voter en 2004, le gouvernement socialiste français peut le faire en 2012-2013.

8 - Comité interministériel pour les droits des femmes : " Bonne volonté mais peut mieux faire" - CNDP

Le gouvernement, qui a l'ambition d'établir « une troisième génération des droits des femmes » a réuni hier un Comité interministériel pour aller « vers une société de l'égalité réelle ». Le Collectif National pour les Droits des Femmes en a examiné le relevé de décisions. Bien que l'on sente une volonté politique certaine pour aller vers plus d'égalité, ce dont nous nous félicitons, il tient à souligner plusieurs choses :

Toute la formation prévue au sein de l'école, toute la promotion de l'égalité femmes hommes doit être gravée dans le marbre de la loi afin d'éviter sa disparition en cas de changement de majorité. L'éducation non sexiste doit être inscrite dans les programmes scolaires pour être pérennisée.

Même s'il est annoncé le re-développement de la scolarisation avant 3 ans, il n'y a pas d'annonce sur l'ouverture de places de crèches et la mise sur pied d'un service public de la petite enfance.

Pas d'annonce non plus sur la résorption du temps partiel imposé si ce n'est la question posée d'un « horaire minimal de travail » renvoyé à des négociations de branche et à la négociation des partenaires sociaux sur la sécurisation de l'emploi.

Pas d'annonce aussi sur la réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes, si ce n'est que les plans sur l'égalité professionnelle devront « enfin s'attaquer à la réduction des écarts de salaires. ».

L'inspection du travail sera chargée de la mise en œuvre d'une stratégie globale de contrôle sans qu'on parle de créations de postes supplémentaires. Nulle part n'est mentionné non plus la nécessité d'étendre les plans d'égalité professionnelle aux entreprises de moins de 50 salariés alors que c'est là que se cristallise la pauvreté et la précarité.

Est réaffirmé le remboursement à 100% de l'IVG. Bonne mesure évidemment. Mais il faut préciser de quel montant sera l'augmentation de la tarification. Nous réclamons un doublement de cette tarification à la hauteur de la tarification de la fausse couche spontanée. En outre la loi Hôpital Patients Santé Territoire doit être abrogée pour enfin mettre un terme à la fermeture des CIVG et des maternités. La tarification à l'acte doit aussi disparaître.

Toutes les mesures prévues pour lutter contre les violences faites aux femmes doivent aussi être gravées dans le marbre de la loi. Il ne faudra oublier à cette occasion que la législation est encore défectueuse que ce soit sur l'ordonnance de protection qui ne concerne pas TOUTES les femmes victimes de violences ou de la médiation pénale qui est encore possible pour les femmes victimes de violences conjugales. En outre rien n'est dit par exemple dans la loi sur l'obligation de construire dans chaque département un foyer d'hébergement pour femmes victimes de violences.

Le Comité a annoncé l'élaboration d'une « loi cadre sur les droits des femmes ». Il faudra rapidement en préciser les contours et travailler en concertation réelle avec les associations au delà de la production de « contributions ».

Le relevé de décisions prévoit beaucoup de mesures non contraignantes qui doivent être mise en œuvre par le biais de Conventions, de soutien apporté, d'accompagnement, etc... Il est temps de les

rendre obligatoires, l'égalité n'attend plus.

9 - Violences faites aux femmes : des mesures prometteuses annoncées - OLF

A l'occasion du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, Osez le féminisme ! se félicite des premières mesures annoncées hier par le gouvernement. Les annonces, faites par le président M. François Hollande et Mme Najat Vallaud Belkacem, ministre des droits des femmes, ainsi que celles qui seront faites à l'occasion du lancement du comité interministériel vendredi 30 novembre, mettent en évidence une véritable volonté politique de faire reculer les violences faites aux femmes.

Parmi les mesures annoncées, nous saluons particulièrement : l'annonce d'un projet de loi-cadre globale, sur le modèle de la loi espagnole, ce qui correspond aux revendications de longue date des associations féministes ; l'amélioration des procédures judiciaires et l'accompagnement des victimes de violences, notamment par l'extension de l'ordonnance de protection ; la création de places d'hébergements d'urgence ; la mise en place d'un observatoire national des violences faites aux femmes l'éducation à l'égalité et la prévention des violences sexistes dès l'école maternelle.

Nous attendons un effort particulier sur le nombre de places d'hébergements, qui est actuellement annoncé de 1600 alors que nous demandons de multiplier par 4, soit 4500 places afin de s'aligner sur les standards européens d'1 place pour 10 000 habitant-es.

Nous demandons également très rapidement la parution du décret de l'article 19 de la loi de 2010 sur la réservation de logements sociaux dédiés aux femmes victimes de violences. Et nous attendons également des engagements précis sur les moyens alloués aux associations féministes qui accueillent et accompagnent les victimes de violences au quotidien.

Osez le féminisme ! restera particulièrement vigilant-e à la suite donnée aux annonces formulées.

10 - Circulaire de Manuel Valls : Régularisation des travailleuses sans papiers, le compte n'y est pas ! - Organisation de Femmes Egalité

Après de multiples annonces, le Ministère de l'Intérieur a publié la circulaire sur la régularisation des sans papiers ce mardi 28 novembre.

Notre organisation lutte depuis de nombreuses années aux côtés des travailleuses sans papiers. Elles sont sans conteste les salariées les plus vulnérables, elles qui sont sans droits.

Les travailleurs et travailleuses sans papiers se mobilisent sans relâche notamment depuis la grève du 12 octobre 2009. Soutenus par des syndicats et des associations, ils ont ainsi arraché au gouvernement des textes, et tout particulièrement l'addendum au guide des bonnes pratiques du 18 juin 2010. Ce sont les critères retenus dans cet addendum qui ont été repris par la circulaire de Manuel Valls. Certains de ces critères ont été simplifiés ; d'autres ont été rendus plus complexes. Bien sûr, nous relevons dans ce texte les avancées par rapport aux discours de Sarkozy et consorts. Mais nous y notons également de sérieux manques qui sont pour nous inadmissibles. Il y a en particulier tout ce qui touche à la question du travail au noir.

Le texte de M. Valls ne reprend pas les critères qui figuraient dans l'addendum de juin 2010, critères arrachés par la lutte et la détermination des travailleuses sans papiers exerçant dans l'aide à la personne. Ainsi, l'exigence pour ces travailleuses des 5 ans de présence sur le territoire pour être régularisées représente un recul de taille par rapport à ce que ce mouvement avait imposé au gouvernement précédent.

Cette circulaire exclut de la régularisation toutes ces femmes qui travaillent sans être déclarées : elles gardent nos enfants, accompagnent nos aînés, nettoient nos bureaux ou les parties communes de nos immeubles... Toutes ces femmes demandent à être reconnues en faisant valoir ce qu'elles apportent à notre société et à l'économie en France. Elles exercent un travail qui nous est nécessaire à tous, voire, dans plusieurs cas, carrément indispensable. Le texte de la circulaire de

Manuel Valls va maintenir ces milliers de femmes dans le non droit, et ainsi, dans la plus grande précarité.

Notre organisation reste mobilisée à leurs côtés pour imposer leur régularisation. Nous continuons d'exiger pour toutes les travailleuses, avec ou sans papiers : un contrat et les mêmes droits !

femmesegalite@yahoo.com ; <http://www.femmes-egalite.org>

11 - Journée internationale de lutte contre le Sida : Zéro pointé quant à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans la lutte contre la pandémie ! - MFPP

La déclaration de clôture de « AIDS 2012 » en juillet à Washington DC n'a pas fait la part belle aux enjeux de prévention ou de prise en charge concernant les femmes. Seul l'accès généralisé à la prévention mère enfant est cité les concernant. Cela confirme que les femmes restent vues sous le prisme de leur fonction de mère, constituant un véritable scandale dans un contexte de féminisation de l'épidémie.

Le rapport d'ONU SIDA 2012 fait état d'une baisse de 20 % de nouvelles contaminations depuis 2001, mais les taux d'infection chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont deux fois plus élevés que chez les hommes d'une même classe d'âge et 63 % des jeunes vivant avec le VIH sont des jeunes femmes. Le VIH est la principale cause de décès des femmes en âge de procréer ! Alors que l'épidémie de Sida se nourrit des inégalités femmes/hommes et des violences à l'encontre des femmes, aucune mobilisation pour faire avancer leurs droits tant politiques, économiques que sociaux ou pour faire reculer les violences n'est inscrite à l'agenda des organisations internationales ou dans les politiques publiques de lutte contre le Sida au niveau national comme international.

Pourtant, depuis 20 ans, l'expérience de la lutte contre le Sida a montré le lien fort entre statut social et exposition au risque. La lutte contre la pénalisation de l'homosexualité, la répression de la prostitution ou de l'usage de drogue, font partie des combats connus comme indispensables à la lutte contre les contaminations et pour améliorer la prise en charge.

Deux poids deux mesures donc qui signifient que l'amélioration du statut social des femmes et le combat pour l'égalité ne sont pas à l'ordre du jour ! Deux poids deux mesures également sur l'investissement de la recherche et des politiques publiques !

Quelles alternatives sont offertes aux femmes concernant les outils de prévention ? Selon les résultats de l'essai Caprisa, l'utilisation d'un gel microbicide permettrait la diminution de la transmission de 39 à 50 % selon l'observance. Pourquoi aucune réflexion n'est-elle donc engagée sur l'utilisation de cet outil de prévention notamment dans des situations d'exposition particulièrement forte pour les femmes, comme c'est le cas pour d'autres outils de prévention ? Est-ce que les femmes, si les résultats intéressants se confirment, pourront voir un accès rapide et facilité à l'anneau vaginal + antiviral ?

Quels liens sont-ils faits entre contraception et VIH pour les femmes en général et les femmes séropositives en particulier ? Certains essais font état d'un risque d'augmentation de la contamination au VIH pour les femmes et de l'augmentation de la transmission pour les femmes séropositives sous contraceptif injectable amenant l'OMS à proposer à ces femmes d'utiliser, en plus de cette contraception, un préservatif. Outre que cette recommandation a de fortes chances de rester lettre morte, aucune mobilisation n'est lancée pour que soient menées très vite des études complémentaires validant ou invalidant cette hypothèse forte. En attendant, les femmes doivent être informées et avoir accès à d'autres méthodes de contraception pour un réel choix.

Prise en charge, le compte n'y est toujours pas ! : Dans la plupart des essais cliniques, la sous-représentation des femmes ne permet pas de disposer de données suffisantes sur l'existence d'effets indésirables spécifiques aux femmes. Le Planning Familial fait sien le plaidoyer d'Act-Up auprès de Marisol Touraine, pour que « la parité dans les essais soit soumise à autorisation de l'ANSM » (Agence Nationale de Sécurité Médicale).

Non seulement les femmes doivent avoir accès à l'information, à des outils de prévention, au dépistage, au traitement mais elles doivent également être partie prenante des orientations et des décisions prises. Il faut mettre à l'agenda national et international les besoins des femmes quel que soit leur statut ! Il y a urgence.

www.planning-familial.org

12 - Des féministes écrivent au Comité d'organisation de l'Alter Summit

A Florence 10+10, un séminaire organisé par la Marche Mondiale des Femmes, Féministes pour une autre Europe, ATTAC et le CADTM, a réuni plus de 200 personnes venant de plusieurs pays d'Europe, représentantes de plusieurs mouvements féministes européens.

Les mesures d'austérité frappent la majorité de la population et plus durement les femmes ; elles subissent plus fortement la perte et la précarisation de leur emploi ; l'autonomie financière, pilier essentiel à l'émancipation des femmes, est de plus en plus mise à mal ; les femmes sont plus touchées par les coupes budgétaires dans les services publics et prestations sociales ; leur travail invisible et gratuit augmente face aux désengagements de l'État social ; les violences s'aggravent ; les associations de soutien disparaissent...

Nous, féministes d'organisations de différents pays, pensons qu'il est urgent de construire un mouvement européen de riposte féministe et qu'un projet de transformation sociale qui souhaite faire converger les forces sociales se doit d'intégrer les alternatives portées par les féministes. C'est dans cet esprit que nous avons appelé au processus de l'Alter summit.

Nous avons demandé lors d'une rencontre du comité d'organisation de l'Alter Summit que le féminisme soit une des valeurs apparaissant dans l'appel. Cette revendication nous avait semblé acceptée, nous réitérons notre demande pour : "Notre démocratie contre leur austérité - Unir nos forces pour une Europe pacifique, sociale, écologique, démocratique et féministe." (*quel que soit l'ordre des adjectifs...*)

Signataires : Frédérique Payen - MMF France ; Christiane Marty - ATTAC France - fondation Copernic ; Christine Vanden Daelen - CADTM Belgique - Initiative « Femmes contre la dette et l'austérité » ; Vroni Lemeire - MMF Belgique ; Sylviane DAHAN Dones d'Enllaç - FAVB Barcelone ; Nadia De Mond - MMF Italia ; Marion Lafon - MMF et ATTAC France ; Cathy Ménard - Commission femmes Union Syndicale Solidaires 45 France ; Lídia Fernandes UMAR Portugal ; Sonia Mitralia - Initiative des Femmes contre la Dette et les Mesures d'austérités ; Félicity Dowling - Women against the Cuts Angleterre ; Nicoletta Pirotta - IFE Italia ; Solange Cidreira et Judith Martin-Razi - IFE France ; Nina Sankari - EFI Poland ; Judit Morva - FAE Hungary ; Esther Jeffers - Attac - Économistes atterrés ; Magda Alves - UMAR et MMF Portugal ; Amelia Tormo - Marxa Mundial de Catalunya

Commission Genre ATTAC France ; Marche Mondiale des Femmes ; Initiative des Femmes contre la dette et les mesures d'austérité - Grèce ; UMAR - União de Mulheres Alternativa e Resposta Portugal ; FAE - Feministes for Another Europe ; Association Panafricaniste des Droits Civiques des Femmes ; WILPF France ; CADTM

13 - Le courage exemplaire d'Isabelle Demongeot - Ligue Internationale Droits des Femmes

A la veille de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, il faut saluer le courage de celle qui fût numéro 2 française de tennis. Son obstination aura eu raison des mensonges de son violeur, Régis de Camaret, ex entraîneur, aujourd'hui âgé de 70 ans et condamné par la cour d'assises du Rhône, à 8 ans d'emprisonnement ferme. Aucune loi, aucune étude, aucune manifestation ne remplacera jamais la force qui naît de l'union des victimes - qui deviennent alors actrices d'un combat :

Ce qui a fait la force de ce procès, c'est en effet aussi la présence autour d'Isabelle Demongeot, qui la première osa rompre la loi du silence, de six autres victimes de l'ex entraîneur. Toutes anciennes pensionnaires du centre des Marres de Saint-Tropez, elles avaient suivi l'exemple d'Isabelle Demongeot et saisi la justice. La parole de ces femmes était essentielle, même si pour la majorité d'entre elles, les faits reprochés à Régis de Camaret étaient prescrits.

Emblématique, ce procès l'est car il montre que de très jeunes sportives, des graines de

championnes, peuvent être aussi désarmées face à la perversité d'un individu, que n'importe quelle femme dans la vie quotidienne. Emblématique, ce procès l'est aussi de l'indifférence du milieu sportif qui n'a pas voulu entendre les signaux d'alerte lancés par certaines des jeunes filles.

Isabelle Demongeot, en introduction de l'étude sur les violences sexuelles dans le sport commandée en 2007 par Roselyne Bachelot, alors Ministre de la santé et du sport, écrivait « il faut éveiller les consciences (...) il faut s'attaquer au tabous ». Elle aura montré le chemin.

14 - 200 organisations de la société civile lancent un débat européen sur l'abolition de la prostitution - Bruxelles - 04 décembre 2011

Aujourd'hui, le Lobby européen des femmes (LEF), en partenariat avec la Fondation Scelles et le Mouvement du Nid France, a organisé une conférence au Parlement européen visant à évaluer après 10 ans de mise en œuvre les politiques suédoise et néerlandaise en matière de prostitution. A cette occasion, près de 200 associations de droits des femmes, issues de 25 Etats membres et quatre autres pays, ont dévoilé leur Appel de Bruxelles « Ensemble pour une Europe libérée de la prostitution ».

Après d'une dizaine d'eurodéputé-es représentant l'ensemble des groupes politiques au Parlement européen et de plusieurs ministres, les associations ont expliqué en quoi la prostitution constitue : une violence ; un obstacle à l'égalité ; une atteinte à la dignité de la personne ; une violation des droits humains. Elles ont aussi présenté six recommandations adressées aux Etats membres : La suppression des mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées ; La condamnation de toutes les formes de proxénétisme ; Le développement d'alternatives réelles et de programmes de sortie de la prostitution ; L'interdiction de tout achat d'un acte sexuel ; La mise en place de politiques de prévention, d'éducation à l'égalité et à la sexualité ; Le développement de politiques de prévention dans les pays d'origine des personnes prostituées

Quiconque connaît la réalité de la prostitution pour les centaines de milliers de femmes en Europe qui en sont prisonnières, ne peut pas ne pas soutenir cet appel demandant une action urgente de la part de l'Union européenne et de ses Etats membres », dit Viviane Teitelbaum, Présidente du Lobby européen des femmes. Avec l'Appel de Bruxelles, on voit clairement que l'abolition de la prostitution est une valeur partagée dans toute l'Europe. Pour toutes les signataires de l'Appel de Bruxelles, les politiques de l'UE en matière de traite ne pourront atteindre des résultats satisfaisants tant que l'impunité des proxénètes et des clients-prostituteurs ne sera pas levée », déclare Grégoire Théry, Secrétaire Général du Mouvement du Nid France.

Cette conférence a permis le lancement de l'Appel de Bruxelles : « Ensemble pour une Europe libérée de la prostitution ». Cet événement a été un vrai succès par son audience - nombreuses ONG de toutes l'Europe présentes - ses débats et ses supports aux niveaux de parlementaires européens et français. Il s'agit maintenant de relayer cet appel en le faisant signer et en interpellant nos élus politiques pour que « l'Union Européenne et ses Etats membres revoit totalement leur politique de lutte contre la traite des êtres humains qui n'a ni sens ni chance d'aboutir tant que l'impunité des proxénètes et des clients prostitueurs demeurera la règle.

Pour plus d'information : <http://www.womenlobby.org>

15 - Un texte réglemmentariste : Pour l'unité des féministes, non à la pénalisation des clients de la prostitution - 24 novembre 2012

Prétendre s'intéresser au sort des prostitué-es en criminalisant leur activité, telle semble être la nouvelle politique de la gauche en matière de prostitution. En décembre 2011, Danielle Bousquet, socialiste et Guy Goeffroy, UMP avaient ensemble déposé une proposition de loi exposant celui qui recourt aux services d'une prostituée à une peine de deux mois de prison et de 3 750 euros d'amende. En juin dernier, Najat Vallaud Belkacem, ministre des droits des femmes, a affirmé son

intention de voir disparaître la prostitution et proposé pour cela la pénalisation des clients. Enfin, pour répondre à une promesse de campagne de François Hollande d'abroger le délit de racolage passif, mis en place par Nicolas Sarkozy en 2003 en tant que ministre de l'intérieur dans le cadre de la Loi sur la sécurité intérieure (LSI), une loi proposée par EELV devait être discutée au Sénat le 21 novembre prochain. Mais elle est finalement retirée car la ministre veut plus de temps pour repenser plus globalement la question de la prostitution. A présent, elle « étudie » le modèle suédois de lutte contre la prostitution qui est passé, en pénalisant les clients, du modèle abolitionniste au modèle prohibitionniste selon Don Kulick, ce qui a conduit à l'aggravation de la situation des prostitué-es (1).

Dans le même temps, après le verdict de Créteil qui a une nouvelle fois révélé la clémence particulière de la justice vis-à-vis des auteurs de viol, la manifestation du 25 novembre contre les violences faites aux femmes prend cette année un sens particulier qui exigerait la mobilisation unie de toutes les féministes. Or, le Collectif national droit des femmes (CNDF), en faisant de la pénalisation des clients une des revendications de son appel, divise les féministes et exclut de fait les prostitué-es et leurs organisations de cette échéance, alors même qu'elles sont particulièrement soumises aux violences de la police ou des clients.

A la différence de la LSI, pénaliser les clients fait des prostituées non plus des coupables mais des victimes selon la logique suivante : si les clients risquent des peines, la demande se réduira et la prostitution finira par disparaître. Cela n'est pas vérifié dans les pays où cette politique a été mise en œuvre : la prostitution s'invisibilise mais ne cesse pas. Elle s'appuie d'autre part sur une représentation stéréotypée qui fait de tous les clients des pervers violents qui réduisent les femmes à des marchandises. Mais cette représentation univoque ne permet pas aux prostitué-es de faire entendre leur voix lorsqu'elles veulent être défendues contre les clients violents. Enfin, rien n'est prévu en terme de moyen pour la réorientation des prostitué-es qui le souhaiteraient, que ce soit l'octroi de titres de séjour avec autorisation de travail pour celles qui sont sans-papiers ou encore la facilitation du changement d'état civil pour celles qui sont trans, par exemple.

La pénalisation des clients s'inscrit en réalité dans la lignée de la LSI, dont elle n'est que le double inversé. Le délit de racolage est une loi sécuritaire qui n'a pas rempli ses objectifs en matière de lutte contre les réseaux et a eu pour principal effet d'aggraver la situation de précarité et de stigmatisation des prostitué-es, en les exposant particulièrement aux violences policières. Mais, de la même manière, pénaliser les clients revient à criminaliser les prostituées d'autant plus que la LSI est en vigueur. Sans véritable impact sur les clients, qui ne sont d'ailleurs que très rarement sanctionnés par la législation déjà en vigueur concernant les mineurs, la pénalisation aboutirait simplement à faire disparaître la prostitution de l'espace public et à rendre encore plus défavorables la conditions des prostitué-es. Contraintes d'exercer dans des lieux clandestins, les prostitué-es auraient encore moins accès aux services de santé publique et de travail social, et seraient davantage exposées aux agressions. Les effets en seraient désastreux pour leur santé, leur intégrité physique et leur liberté.

La droite sarkozyste nous avait habituées à la criminalisation de la pauvreté. Rien ne change, c'est la même ambition de régler les problèmes sociaux par une démarche sécuritaire. Fondamentalement, ce qui guide cette démarche, c'est « avant tout de faire disparaître des paysages urbains une activité qui heurte la sensibilité de riverains qui sont aussi des électeurs » (Contretemps du 17 avril 2011). C'est pourquoi, quelle que soit notre position sur la prostitution, nous refusons la pénalisation des clients.

Signataires : Célia Baudu, transsexuelle, militante du front de gauche et militante associative LGBTI, Margot Beal, militante au NPA, Solène Brun, militante au NPA, Isabelle Clair, chercheuse, Lucie Définod, militante féministe, Virginie Descoutures, chercheuse, Véronique Dubarry, adjointe (EELV) au maire de Paris, Héloïse Duché, militante du Front de gauche, Corine Faugeron, adjointe (EELV) au maire du IV^e arrondissement de Paris, Eric Fassin, chercheur, Capucine Larzillière, militante du Front de gauche - Gauche anticapitaliste, Stéphane Lavignotte, pasteur, Mouvement du christianisme social, Anne-Charlotte Lhopital, membre du CA du Planning familial du Rhône (PF69), Philippe Mangeot,

revue *Vacarme*, Elsa Manghi, syndicaliste, Janine Mossuz-Lavau, chercheuse, Séverine Oriol, salariée/militante du PF69, Céline Pétrovic, déléguée thématique Genre, orientation sexuelle et société d'EELV, Lisbeth Sal, militante du Front de gauche - Gauche anticapitaliste, Sylvie Tissot, chercheuse, Sarah Trichet-Allaire, responsable de la commission féminisme d'EELV, Lucia Valdivia, militante au Planning Familial-69, Eleni Varikas, chercheuse, Anne Verjus, chercheuse, Pierre Zaoui, revue *Vacarme*

16 - Abolir le système prostitueur pour réaffirmer les droits humains - Muriel Salmona, Sandrine Goldschmidt, Anne Billows, Annie Ferrand - slade.fr

L'abolition est un projet que ses détracteurs enlisent dans la propagande et les faux débats. Remettons les pendules à l'heure: la prostitution n'est ni une forme de sexualité ni une activité économique. La notion de consentement est une arnaque. Le vrai enjeu est le suivant : sommes-nous enfin prêt-es pour les changements de société nécessaires au respect des droits et de la dignité des femmes ?

- « *Les personnes en prostitution sont consentantes, elles l'ont choisi, il n'y a donc pas de violence !* »
Or, ce n'est pas le consentement qui détermine si oui ou non il y a violence.

Des violences omniprésentes, avant, pendant et après l'entrée en prostitution : Vouloir l'abolition, c'est tout simplement réaffirmer un principe des Droits Humains: aucun humain ne peut consentir à sa destruction; en matière d'atteinte et de violation de l'intégrité physique et psychique d'une personne, de coups et blessures et d'actes de torture et de barbarie, le consentement de la victime ne compte pas pour la qualification des faits. Vouloir aménager des droits aux prostitueurs (ceux de pouvoir acheter une violence) et affirmer l'existence d'une «prostitution choisie», c'est blanchir leurs délits et leurs crimes au nom du consentement de la victime.

Ce discours bénéficie aux seuls prostitueurs. Car toute personne prostituée est arrivée là suite à une forme de violence. L'argent dans la prostitution n'est qu'un outil supplémentaire de la domination masculine et on ne peut comprendre le système prostitueur qu'en imbriquant toutes les violences physiques, économiques et sexuelles des hommes contre les femmes et les enfants.

De très nombreuses personnes prostituées ont été d'abord mises en prostitution par un proche, un membre de la famille, un ascendant ou un conjoint. Les violences sexuelles dans l'enfance sont un facteur majeur d'entrée en prostitution: entre 60 et 80 % des personnes prostituées ont subi des violences sexuelles dans l'enfance, des maltraitements familiaux qui ont ensuite mené à une errance matérielle et affective, fugues ou placements. L'âge moyen d'entrée dans la prostitution se situe à 13 ans : ces personnes, mal prises en charge, abandonnées à la répétition de la violence et des traumatismes, sont des proies idéales pour les proxénètes.

La violence par conjoint est un autre facteur majeur de l'entrée des femmes en prostitution et en pornographie. Le conjoint isole sa victime, rend son lieu de vie invivable, surenchérit les violences sexuelles, augmente ainsi la désocialisation et la dépendance financière et affective de sa victime et empêche que beaucoup de victimes parviennent à désigner leurs agresseurs pour ce qu'ils sont : des proxénètes.

Enfin, 80 % des femmes en prostitution sont migrantes. Elles fuient des pays dévastés par les violences masculines : guerres économiques, guerres militaires d'occupation ou nationalistes. Les profiteurs de chaque pays, fonctionnaires ou opportunistes, transforment leur exil en enfer.

Quel fondement éthique: la jouissance des hommes ou la souffrance des femmes ?

On nous dit sans cesse : la prostitution est une forme de sexualité car ce qui s'y «achète» serait un «rapport sexuel». Mais le rapport prostitutionnel est-il une relation réciproque ? Non. D'un côté, la liberté entière de choisir de recourir ou non à la prostitution, l'expérience du désir, de l'excitation et du plaisir, l'absence de peur, l'absence d'humiliation d'avoir été utilisé et déshumanisé. De l'autre côté, l'expérience de gestes non désirés, le plus souvent de pénétrations non désirées, et la contrainte d'être là et de se plier à tous les désirs exprimés.

Nommer cela rapport sexuel c'est se ranger du côté des agresseurs et soutenir la place que l'on

réserve aux femmes dans la sexualité : la victime de viol. L'expérience de la personne prostituée, c'est celle d'une violence extrême : subir des actes non désirés est une source majeure de psycho-traumatismes.

Il est donc urgent de dénoncer l'équation prostitution = sexualité, et de rappeler que le système prostitueur est responsable d'atteintes graves à l'intégrité psychique et physique des femmes en situations prostitutionnelles et d'une diminution de leur espérance de vie (1).

- *L'argent ne prouve pas le consentement de la victime mais la préméditation du violeur*

Autre idée majeure des faux débats: la prostitution serait une transaction marchande. L'homme paie ? c'est un consommateur ou un client... ; la personne prostituée en vit ? c'est un métier. Mais est-ce la rétribution de la personne prostituée qui caractérise ce système ? Prétendre cela est, d'une part ignorer que le vrai business se réalise bien en dehors d'elles, - elles ne reçoivent quasi rien de l'argent échangé - d'autre part nier la caractéristique centrale du système : la violence, à tous ses niveaux.

Qui songerait à définir l'esclavage ou les camps de concentration comme des plans marchands où les persécuté-es seraient seulement des «travailleuses-rs» ? Pourtant, de la richesse est produite par ces systèmes. Pour autant, on ne met pas en avant des considérations économiques. C'est le fait que des gens ont fait d'actes de torture et de la mort elle-même une étape dans la chaîne de production, c'est la violence et la destruction des personnes ciblées qui guident l'analyse. Que cette destruction soit ponctuée par un échange d'argent est non seulement secondaire mais suscite le scandale puisque cela démontre l'indifférence criminelle ou le sadisme des payeurs, et le cynisme criminel des profiteurs.

Dans la prostitution, l'échange d'argent n'atténue pas les violences ni ne prouve le consentement des victimes. Au contraire il prouve qu'il y eu préméditation des violeurs et profit des proxénètes. L'échange d'argent en matière de crime est une circonstance aggravante.

Que dire du plaisir que retire l'homme à asservir autrui ? Aussi une circonstance aggravante : qualifiée de froideur voire de sadisme dans le cadre d'autres crimes (meurtre). Le sadisme est la pire des «intentions coupables» (au sens pénal); il motive les crimes les plus atroces.

- *La prostitution n'est donc ni une forme de sexualité ni une activité économique.* Il n'y a pas de «clients» mais des hommes prostitueurs qui achètent l'impunité d'un viol. Il n'y a pas de femmes, ni d'hommes, ni d'enfants qui «louent ou vendent des services sexuels», il n'y a que des victimes de violences sexuelles qui, à un moment donné, se voient forcées ou contraintes, par des hommes ou par les conséquences des violences du système exposées plus haut, à être violées quotidiennement par des inconnus.

- *Réglementer ou libéraliser la prostitution est atteindre aux droits humains*

Disons-le clairement : réglementer ou libéraliser c'est donc affirmer que, dans des faits de violations de l'intégrité physique et psychique de la personne, le consentement de la victime devient le critère déterminant, et non plus le crime lui-même. Quelle sera la tâche du législateur alors ? S'assurer que le refus a été énoncé clairement ? Déterminer à quel niveau de violences les personnes peuvent consentir ? Consentir à sa destruction ou jouir du viol d'autrui, ce sont là des «libertés» qu'une démocratie ne peut garantir !

Réglementer ou libéraliser ce système de violences, c'est entériner dans le droit qu'il existe un prix à certains crimes et que certains viols ont leur prix. Un droit démocratique peut-il continuer à persécuter les victimes des hommes prostitueurs ? Peut-il laisser impunies des violences aussi graves, continues, répétées ?

Abolir toute forme de prostitution, c'est s'attaquer à l'impunité des violeurs, et commencer à reconnaître que les enfants et les femmes sont des êtres humains à part entière, dont l'intégrité physique ne peut être violée. Abolir le système prostitueur, c'est la seule solution, pour vivre dans une société humaine.

Muriel Salmona, psychiatre, psycho-traumatologue, Présidente de l'association mémoire traumatique et

victimologie ; Sandrine Goldschmidt, journaliste, présidente de Femmes en résistance, blog A dire d'elles ; Anne Billows, Présidente «d'Education féministe», militante féministe ; Typhaine Duch, comédienne, militante féministe ; Annie Ferrand, psychologue, militante féministe

(1) «Une étude prospective aux USA sur 33 ans de 1969 femmes (John J. Potterat, 2003) a montré que pendant la situation prostitutionnelle les personnes prostituées ont un taux de mortalité bien plus important que la population générale (femmes de même âge, mêmes origines) 459/100 000 contre 5,9/100 000 (x78) avec une moyenne d'âge de décès à 34 ans; les causes de mortalité sont l'homicide, la prise de drogues, les accidents, l'alcool. La situation prostitutionnelle est l'activité la plus à risque de mort par homicides (clients, proxénètes) avec 204/100 000, le métier le plus dangereux aux USA étant à 29 homicides /100 000 pour les hommes et 4 homicides/100 000 pour les femmes).

17 - Rachida Dati crée son mouvement féministe (ouaf ! ouaf !) avec un nom déjà pris ?

Josiane Szymanski et Constance Ryder

Réalisatrices du documentaire « Encore elles ! » diffusé en 2010 sur France 3 pour l'anniversaire du début du Mouvement de Libération des Femmes en France, nous nous étonnons de la reprise par Madame Dati de notre titre pour son association. En effet, si Rachida Dati avait visionné ce documentaire, elle aurait appris l'histoire du féminisme porté par des femmes de gauche pour la quasi-totalité de ses militantes. La formule «Encore elles !» renvoyait aux banderoles des féministes « Mais qu'est-ce qu'elles veulent, encore ! » des manifestations de 1975. Nous ne pensons pas que Madame Dati s'inscrit dans cette continuité ! Il est inadmissible que notre titre soit récupéré par son mouvement de droite, dont les valeurs sont aux antipodes des nôtres créant ainsi une confusion tout à fait préjudiciable pour nous. Nous lui ferons parvenir très prochainement une lettre dans ce sens, après consultation avec notre avocat. *Et, pour rigoler :*

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/714677-rachida-dati-lance-un-mouvement-feministe-encore-elle.html>

COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS...

18 - Cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie, quel bilan pour les femmes ? 8 décembre

- Paris - Appel-Égalité

Journée de réflexion et de débat organisée par l'association APEL-Égalité et le collectif algérien en France ACDA

En 1962, l'indépendance a soulevé un immense espoir chez les Algériennes et les Algériens d'en finir avec l'exploitation économique, la discrimination et l'inégalité. Quel bilan les femmes peuvent-elles faire de ces attentes cinquante ans après ? Réfléchissons ensemble à ces questions .

10 heures Accueil. 10h30 - 12h15 : Première table-ronde : « Évolution de la situation socio-économique et statut juridique » ; Introduction au débat Fatiha Lakhdari et Sabra Sahili ; modératrice Sanhadja Akrouf ;

14h30 - 16h15 : Deuxième table-ronde : « Mouvement des femmes : histoire et perspectives » ; Introduction au débat Feriel Lalami et Samia Ammour ; modératrice Kahina Redjala

16h30 - 18h : Troisième table-ronde : « Quelles solidarités ? » ; Introduction au débat Brigitte Bardet-Allal et Sanhadja Akrouf ; modérateur Nabil Challal.

Avec le soutien du Manifeste des libertés et du Maghreb des films.

Maison des associations Madeleine-Rébérioux 5, rue Perrée, 75003 Paris (métro République - bus 75, arrêt Mairie du 3^o)

Pour réserver, écrire à : famalgeriennes@hotmail.fr

19 - Rencontre-débat : travail et luttes de femmes de l'immigration - 8 décembre - Rajfire

Le Rajfire vous invite à cette rencontre-débat le samedi 8 décembre 2012 à 15h. Projection d'extraits du film de Denis Gheerbrant : « La grève des femmes de chambre du Novotel Les Halles » (6 octobre - 9 novembre 2011). Débat avec Odile Merckling, socio-économiste, auteure de « Femmes de l'immigration dans le travail précaire ») et des actrices de cette lutte.

Lieu : EDMP 8 impasse Crozatier 75012 Paris Métro Ledru Rollin ou Reuilly Diderot

(Cette impasse commence entre le 45 et 47 rue Crozatier, le numéro 8 est à l'extrémité)

Tract d'invitation ici : <http://rajfire.free.fr/spip.php?article317>

Le RAJFIRE est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées. rajfire@wanadoo.fr <http://rajfire.free.fr>

20 - Grande fête des Archives lesbiennes - Paris - 8 décembre

Projection du documentaire de Carole Vidal *Féministes insoumise*, Couleur. 16' : Lors des manifestations massives contre la Guerre du Golfe en 1991 à Paris, des féministes se sont mobilisées nombreuses pour dénoncer le militarisme et le machisme en œuvre dans les logiques de guerres impérialistes et la régression pour les droits des femmes et des peuples qui en découle systématiquement.

Concert du groupe Systeme D/Dian Killian en première partie : Système D, c'est la rencontre de quatre musiciennes, un groupe détonnant dont les compositions naviguent entre énergie folk et rythme swing, distillant une ambiance chaleureuse à chacun de ses concerts. Dian Killian est auteur-compositeur-interprète et vit à Brooklyn. Elle s'accompagne d'un dulcimer (instrument d'origine celtique) pour interpréter ses titres mélangeant acoustique et traditionnel. Son groupe s'appelle DK & the Joy Machine ("DK et La machine de joie"), mais elle sera le 8 décembre en solo.

DJ'S... danse ! Buffet "Kali Power" ;

Venez nombreuses !

Les Archives lesbiennes ; Non mixte - Ouvert à toutes

Maison des femmes de Paris, 163, rue de Charenton, 75 012 Paris, Métro Reuilly-Diderot

archives.lesbiennes@gmail.com ; <http://arcl.free.fr/>

21 - Conférence autour du livre « Corps en tous genres, la dualité des sexes à l'épreuve de la science » - Anne Fausto-Sterling - 17 décembre

L'Institut Emilie du Châtelet a le plaisir de vous inviter à la conférence donnée par Anne Fausto-Sterling à l'occasion de la parution de son livre « Corps en tous genres. La dualité des sexes à l'épreuve de la science » sortie à La Découverte, coll. "Textes à l'appui", série "Bibliothèque de l'IEC".

Anne Fausto-Sterling, biologiste, historienne des sciences et féministe, est professeure à l'université Brown (Providence, Rhode Island). Elle est également l'auteure de *Myths of Gender* (1985) et de *Sex /Gender. Biology in a Social World* (2012). Lundi 17 décembre 2012 de 17h à 19h, École normale supérieure, 45 rue d'Ulm 75005 Paris, Salle Dussane. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Programme détaillé en fichier joint et sur le site internet de l'IEC : <http://www.institutemilieduchatelet.org/Traductions/Fausto-conf.html>

22 - Colloque « Femmes, Féminisme et Recherches - 30 ans après » - 14-15 décembre - Toulouse

Le réseau Arpèges (Approches pluridisciplinaires du genre) organise les 14 et 15 décembre 2012 un colloque intitulé « Femmes, Féminisme et Recherches - 30 ans après ».

En décembre 1982, Toulouse accueillait le colloque "Femme, Féminisme et Recherches" qui a marqué

un tournant dans le développement et l'institutionnalisation des études féministes en France. Trente ans après, il s'agira aussi bien de rendre hommage à une génération de pionnières du féminisme et des études féministe que de faire un état des lieux du développement, des transformations et du dynamisme de la recherche dans ce domaine en présence des nouvelles générations de chercheurs et chercheuses.

Ce colloque est aussi l'occasion de réaffirmer les liens profonds qu'entretiennent les études féministes et de genre avec le militantisme féministe. Aussi, un espace avec tables de présentations et possibilités d'affichage sera réservé aux associations féministes le vendredi 14 décembre de 9h à 17h, dans l'enceinte de l'université du Mirail (arche).

Afin de pouvoir vous accueillir au mieux, nous vous serions reconnaissantes de nous faire savoir le plus rapidement possible si votre organisation serait intéressée pour tenir une table et/ou disposer d'un panneau d'affichage lors de cette journée. Merci de nous envoyer un mail avec : le nom de votre organisation ; le type d'espace de présentation dont vous avez besoin (table/panneau d'affichage/les deux) ; le nombre de personnes prévues pour tenir la table le cas échéant et (si possible) leur nom ; les horaires où vous pensez être sur place. Ce mail est à envoyer à Clara Mouilleseaux : clara.mouilleseaux@hotmail.fr et Fanny Tourraillé : fanny.tourraillé@live.fr

Programme sur : <<http://w3.msh.univ-tlse2.fr/arpege/spip.php?rubrique31>> : la présentation du colloque, son programme détaillé ainsi que le lien pour vous inscrire en ligne. N'hésitez pas à faire tourner largement cette invitation dans vos réseaux. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 décembre.

RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

23 - Livre « Elle s'appelait Agnès M - ouvrage collectif

Les « journées contre les violences faites aux femmes » se succèdent dans l'indifférence générale. Un courageux Manifeste de femmes ayant été violées comptant 313 signatures vient d'être rendu public... Deux victimes de viol ont été entendues tout récemment par la justice et le coupable de près de 20 crimes identiques enfin condamné ! Plus que jamais la lutte de tous les instants contre les violences faites aux femmes s'impose à nous tous.

Il y a un an, notre ami Armel Marin, auteur des EAT, perdait sa petite fille Agnès, violée, assassinée et brûlée par un adolescent récidiviste. Le 18 novembre, plusieurs d'entre nous participaient à une « marche blanche » pour ne pas oublier ce crime odieux.

A l'initiative de Jean-Claude Grosse, un ouvrage collectif auquel a participé une vingtaine d'auteurs de théâtre et plusieurs autres personnes (poètes, travailleurs sociaux...) va être publié au printemps par la maison d'éditions *Les Cahiers de l'Egaré*.

Ce livre militant, lieu de témoignages, de mémoires, d'analyses et de soutien à la famille d'Agnès, a besoin de vous, de vos contacts, de vos listes d'informations pour pouvoir être assumé financièrement et connaître une large audience à la hauteur de l'atrocité de cet événement.

Livre à paraître au printemps 2013 - 128 pages - Format 13,5 x 20,5

Premier tirage à 1.200 exemplaires - Prix unitaire, 12 euros, frais de port compris

24 - Livre : Les Algériennes contre le code de la famille - Feriel Lalami

Loi discriminatoire promulguée en 1984, le code de la famille va à l'encontre de l'égalité entre les hommes et les femmes, promise dès la lutte pour l'indépendance et inscrite dans la Constitution. Il cristallise les actions menées par les Algériennes qui militent pour cette égalité.

Malgré un environnement politique fait d'obstacles et de contraintes - poids de la période coloniale qui a réduit le statut des femmes à un enjeu d'identité nationale ; limites imposées aux libertés publiques par un régime autoritaire ; cycle de violences extrêmes des années 1990 qui a paralysé

l'activité politique et compromis la poursuite du mouvement -, les Algériennes sont parvenues à s'organiser et à se faire entendre et les associations ont toujours su, avec pragmatisme, trouver de nouvelles ressources, en particulier au niveau international.

Un récit au plus près de la lutte des Algériennes pour le changement de leur statut, ponctué d'interrogations sur les perspectives qui leur sont ouvertes depuis la révision en trompe- l'oeil du code de la famille en 2005.

Feriel Lalami est politologue et docteure en sociologie. Elle est l'auteure de nombreux articles et contributions sur la condition féminine au Maghreb.

ISBN 978-2-7246-1254-7 SODIS 729 296.5 Collection Académique - Domaine Fait politique 330 pages - 25 € À paraître le 14 juin 2012